L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 28 JANVIER 1890.

Ventes de Propriétés mobilières

— POUR —

TAXES D'ETAT.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1890.

L'Etat de la Louisiane contre les débiteurs délinquants pour taxes—Paroisse d'Orléans, Premier District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 1er jour de Février, A. D., 1890, continuant lundi et de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés mobilières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane dans le but d'assurer la perception des taxes, assessées en 1888 et chaque année précédente y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 décembre des années dans lesquelles les dites taxes ont été assessées jusqu'à paiement final, avec tous les dépens. Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment des dites années, et la propriété assessée à chacun d'eux devant être vendue, sont indiqués ci-dessous, à savoir:

BROWN, H. W.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

BIGELOW, JOHN O.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

BONIS, M. F.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

BRITTIN, A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

BARTON, T. S.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

CHASSANIOL, E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

CONNOR, H. W.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DA PONTE, H.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DA PONTE, L. B.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

DA PONTE, D.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

DELVAILLE, A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

DE BUYS, L.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

BIER, HENRY—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DUFOUR, E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DAGORET, A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

EISENHAUER, E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

FAZENDE, P. O.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

FAGET, L.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

FAIRFAX, J. W.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

GLENNY, J. E.—Pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HELLWEGE, P.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HERWIG, J. L.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HERWIG, P. F.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HARRIS, L. J.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

MORIM, H. A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

HART, M. J.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

HUGER, W. E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

JARDET, A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 30; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

JOUBERT, L.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

JANVIER, C. A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

KOHN, G.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEWIS, A. J.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEGENDRE, P. H.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEBASSIER, GEO.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LANGE, H.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEE, HILLIARD—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LEE, F. A.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LEMARIE L. E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LAPEYRE, F.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LAROUSSINI, H.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

MAY, G. T.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

MILTENBERGER, C. W.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

MARTIN, E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

MAYBIN, E. W. C.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

NEWMAN, Sr J.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

NEWMAN, J.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

NEWGAS, H.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

PETERS, B.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

ROEHL, E.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

SCHAEFER, H. F. C.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

SEESKIND, S. A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

SEIXAS, H. O.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

TOWNSEND, G.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

WILLOZ, A.—Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80. Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis.

C. HARRISON PARKER,
Percepteur des taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 25 janvier.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 1er février.
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 8 février.

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 29 janvier, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble,
... de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0.
Passage—Cabine........$40
Entrepont........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore. La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans.	8:45 a m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian	3:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akien	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:05 p.m.	5:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 24 St-Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie, Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily....7:15 am	Atlantic Express, daily....9:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
27 ...—1an

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months ...

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Steward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenu dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui ci:

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisé en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission en de tels actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, auxdits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité des votes qui y seront données suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Steward, Geo. Lhote, Richard Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Pozzi, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs s'ira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation; pourvu que le dit président reçoive toujours pas moins d'une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres affaires par le board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements, pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire, celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis se continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeurs ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'après la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, et un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des directeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société ou de corporation; mais l'adoption et l'acceptation de ces pouvoirs ou privilèges et amendement seront définitivement décidées par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à dessein de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aurait lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de l'amendement, modification ou changement, augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit ou prescrira, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Brand et Louis Ignace Doize, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER. N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. H. McCALEB. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. BOUNY. A. H. STEWARD, Nlle-Orléans.
Par pro Mme A. ZIMMERMAN. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT. JOSEPH BRANDNER. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
et autres.
A. S. BRAUD, L. I. DOIZE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.
(Sceau) ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30t.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,642 82	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières	3,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		$81,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 62	
Billets recevables	51,434 76	
Primes en cours de collection	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville	26,207 50	
Billets hypothécaires en par jugement	4,335 00	
Argent comptant	19,008 46	
		$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
Aristide Hopkins, John B Lallande,
Paul Fourchy, D. Fatjo,
U. Bassetti.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 27 janvier 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$4,949,969 00	$560,135 00
Même temps la semaine dern.	5,434,311 00	658,945 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

Monnaie souveraines Victoria, $4 80@4 86; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80@3 86; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40@19 60; or mutilé américain, $0 90@95c.; or léger américain 97 à 98 c. dollars mexicains, 75¼@75¾; sols péruviens, 72¼@73; pesos chiliens, 72¼@73; argent mutilé américain, 90c. par oz; 5-francs, 85@95c.; argent anglais, par £, $4 60@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19½; reichsmarcs, billets 23@24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre mais stable.

Papier exceptionnel........8
Papier de A1........—@8
Prêts sur garanties collatérales........5@7
Time ... de ....—@7
Papier hypothécaire........—@8

New York—Taux de l'argent 2½ pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 6. Consols 97 5/16 à 97¾. argent en lingots 44⅞; U. S. 4's 128⅝.
Paris—Rentes 88.82½.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94 3/16.
La STERLING est ferme.
Commercial (60 jours)........482 84@2½
Traites de banque (60 jours)........485
Les FRANCS sont fermes.
France de commerce (60 jours)........5.21⅞@
Traites de banque (60 jours)........5.18¾
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce 50 à 25c. de prime.
Traites de banque $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.
$5,000 Bons à prime........149¼
$2,000 Louisiana 4's........98¾
$5,000 Bons à prime........149¾

Appel de 11 a. m.
110 actions CC Slaughterhouse Co (5 year and int)........54
10 actions N. O. Ins. Association........24
$9,920 Bons à prime........150

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
50 actions CC Slaughterhouse Co (5 year and 5 0/0 int)........54
$5,000 Louisiana 4's........98¼
$5,000 Louisiana 4's........99¼
53,000 Privilèges sur bons à prime........1 0/0

Appel de 2 p. m.
100 actions CC Slaughterhouse Co........55¼
300 actions CC Slaughterhouse Co........55
72 actions du CC Slaughterhouse Co........55¼
25 actions Jefferson City Gas........93¼
$5,000 Bons à prime........150
$1,000 City Consol (Crossman) ext........110½

Après l'appel de 2 p. m.
10 actions du Southern Ins. Co........99½
$15,000 Louisiana 4's........98¾
$25,000 Louisiana 4's........98¾
$5,000 Bons à prime........149¾

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American Ex.	100	106½	109
Bank of Commerce	10	11½	11¾
Canal & Banking Co	100	179	....
Citizens	100	30	36
Germania National	100	194	....
Germania Savings	100	175	....
Hibernia National	100	194	....
Louisiana National	100	200	....
Metropolitan	100	152½	160
Mutual National	100	145¼	150
N O National	100	600	725
People's	50	90	....
State National	100	143	....
Traders		9½	10½
Union National	100	147	151
Whitney National	100	230	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	54	58
Firemen's	50	60	....
Germania Ins Co	100	115	120
Hibernia Ins	100	43	....
Home Ins	100	99	110
Lafayette			
Merchants Mutual	100	66	69
Mechanics and Traders	100	128	134
N Orleans Ins As	25	25	30
N Orleans Ins Co	20	22½	24¼
Sun Mutual Insurance	100	130	....
Southern Ins Co	100	99½	101
Teutonia	100	130½	140
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	114½	115½
Crescent City	100	92	98
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	115½	118
Orleans	50	70¼	71¾
St-Charles Street	50	88¾	91½
Actions diverses.			
Meraville Oil Works Co	100	....	....
C C Slaughterhouse	50	54¾	55¾
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeff City Gas Light Co	100	93¼	93¾
Consumers' Ice Co	100	115	....
Louisiana Ice Mfg Co	50	3¼	3½
La State Lottery Co	100	....	....
Le Oil Co		....	....
Metairie Cemetery Co	100	....	....
N O Gas Light Co	100	102	103
N O Waterworks Co	100	92¼	93
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	50	36	....
Southwestern Brush Elec Light Co	100	....	....
Louisiana Electric Lt Co	100	....	....
Jockey Club	100	....	....
Crescent City Brewing Co	100	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		98½	98¾
Louisiana 3's		26	....
Bons de ville.			
Premiums		149¾	149⅞
Premium drawn number		....	....
Privilège de Premiums		....	....
Consolidated 6's		....	....
Crossman		110	....
Consolidated Extended		....	....
Crossman		110¼	110⅜
Extended 5's		....	....
Railroad		....	....
Waterworks		....	....
Park		....	....
City 6 0/0 accrédités		....	....
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		101	104
City 5		102½	104
City 7's old		....	....
new		....	....
Bons divers.			
U S 4 0/0		124	....
Canal & Claib. St RR mort.		....	....
C., St. L. & N. O. R. R. Co		....	....
Jackson RR 2d mort. coup		102	....
Jackson RR 2d mort. deb		102	....
Cotton Exchange Stock		250	260
Produce Exchange Stock		....	....
Sugar Exchange Stock		....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		30	50
Morgan's L & T 1st gold mort.		128	130
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		91	93
C. C. Brewing Co. 1sts		....	....
St-Charles Hotel Co mort.		....	....
Crescent City 1st		....	....
new		....	....
N O City RR Co mort.		122½	....
St-Charles St RR mort.		118	....
N O Waterworks Co mort.		....	....
La Ice Mfg Co 1st mort.		....	....
La Ice Mfg Co 2d mort.		....	....
Levee S. Cotton Press mort.		104	....
La Electric L. 1st mort.		....	....
2d		....	....
Cotton Exchange 1st mort.		105	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		65	....
State Warrants Ordin. 1885		46	54
do do do 1886		44	....
do do do 1887		79	....
do do do 1888		54	....
Police Cts		25	35
School Cts		40	....
City Scrip, old		91	....
new		92	....
Jan. In. Cts. on State Consols		26	....
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1886		....	....
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1890)		19	....
Unpaid State Coupons prior to No 12		37	....
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		30	35
Unlisted Securities.			
Anna Howe Gold Mi'ng Co	10	....	.70
Plata Reina		1	1¼
Bonhomme		.07	.09
Mountain View		.02	.04
Georgians		.20	.24
Byland		.05	.08
Lafayette Brewing Co	100	85	90
Louisiana Brewing Co	100	190	205
Pelican Brewing Co	50	45	50
Southern Brewing Co	100	308	400
Weckerling Brewing Co	100	90	....
Sugar Exchange		165	190

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman à Issue. 6 New Stock. Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS. SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 10,000 balles, comprenant 1,500 à arriver.

Le marché est calme et stable.

Les cotons tarés sont ... plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9 3/16	9⅛
Ordinary	9 11/16	9⅝
Good Ordinary	10¼	10 3/16
Low Middling	10 11/16	10⅝
Middling	10 11/16	10⅝
Good middling	10 15/16	10⅞
Middling Fair	11½	11 5/16
Fair	12⅛ nom	12 1/16 nom

FUTURS.

Stables. Janvier 10.65 à 10.70; février 10.68 à 10.64; mars 10.75 à 10.76; avril 10.81 à 10.83; mai 10.88 à 10.89; juin 10.95 à 10.96, juillet 10.10 à 10.12; août 10.98 à 10.99; septembre 10.27 à 10.29; octobre 9.93 à 9.95; novembre — à —; décembre — à —. Les ventes comprennent 43,300 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10⅛; à Mobile 10 9/16; à Savannah 10¼; à Charleston 10⅛; à Norfolk 10¾; à Wilmington 10¼; à Baltimore 10⅞; à Boston 11⅛; à Philadelphie 11⅛; à Memphis 10¾; à Augusta 10⅝.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable. Coton: Middling Gulf 11¼.

FUTURS.

Stables. Janvier 10.97 à 10.98; février 10.99 à 11.00; mars 10.06 à 10.07; avril 11.13 à 11.14; mai 11.18 à 11.19; juin 11.23 à 11.24; juillet 11.26 à 11.27; août 11.29 à 11.30; septembre 10.66 à 10.70; octobre 10.29 à 10.37; novembre 10.18 à 10.20; décembre ......

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,617,067 balles; même temps l'année dernière, 1,353,775 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,832,228 balles; même temps l'année dernière, 4,339,516 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 1,293,959 balles; même temps l'année dernière, 910,866 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 2,531,430 balles; même temps l'année dernière 2,944,850 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 271,814 balles; même temps l'année dernière, 396,597 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 651,624 balles; même temps, l'année dernière, 921,269 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme. Coton—6⅛d pour le Middling Américain.

FUTURS. Calmes.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Ferme. Coton—74½fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 72½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 70½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS. Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

Ventes 943 boucauts et 3,112 barils de sucre et 643 barils de mélasse. Recettes 912 boucauts de sucre, 2,698 barils de sucre, 634 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort et actif.
Choice........—@—
Strictly prime........—@5
Prime........4¾@4 15/16
Fully fair........4⅝@4 13/16
Good fair........4½@4 12/16
Fair........4½@4⅝
Good common........4 11/16@4⅝
Common........4¼@4⅜
Inferior........3½@4

CENTRIFUGAL—Stable.
Plantation granulated........—@—
Off granulated........—@—
Choice white........6 1/16@6¼
Off whites........6 1/16@6 3/16
Gray off white........5¾@6
Choice yellow........5¾@—
Prime yellow........5⅝@—
Off yellow........5½@5¾
Seconds........4¼@5 5/16

MELASSE—Pas de bonnes qualités dans les premières marques. Fermenté, 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les marques secondaires valent de 25 à 40c.

OPEN KETTLE: Fancy, Choice, Strict prime, Good prime, Prime, Good fair, Fair, Good Common, Common, Inferior........—

CENTRIFUGAL—Fort.
Fancy........—
Choice........—@29
Strictly prime........27@28
Good prime........23@25
Prime........20@22
Good fair........18@19
Fair........17@18
Good common........15@16
Common........14@15
Inferior........14@15

NOUVEAU SIROP........—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,369; barils riz écalé 1,417.
Recettes—Sacs riz brut 2,042; barils riz écalé 39.

RIZ ECALE—Fort.
Head........4¾@5
Choice........—@—
Prime........—@—
Good........4@4¼
Fair........3¾@4
Ordinary........3½@3¾
Common........2⅞@3⅛
No 2........2 3/16@2¾

RIZ BRUT—Calme. Cotes du riz brut: $2 20 à 3 40.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse.

FARINE—Stable. Patente $4 40 à 4 50; extra fancy $— à 4 00; fancy $3 75 à 4 00; choix $3 25 à 3 50 le baril.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat fleur patente $4 62½ à 4 75 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30; fancy $3 90 à 4 00; Minnesota fleur, bakers $4 25 à 4 50; Straights 5 00 à 5 25; patente $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40.
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
CORN MEAL—Cotes ... 65 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 35 à 36 pour le blanc, 35 à 36 pour le mêlé et 36 à 37 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 30¼ à 31; choix à 31½. Red Rust Proof 36 à 38; Texas RR. 34 à 35.

SON—93½ à 95.

FOIN—Prime $12 00 à 14 50; Choice $15 50 à 16 00; Strictly Prime — à —; Fancy nominal.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par ton.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros.

Les provisions sont à peine stables.

MESS PORK—$10⅞ à 11 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4¾ à 4⅞; short rib sides 5⅜ à 5½; long clear sides 5⅜ à —; short clear sides 5⅝ à —.

BACON — Epaules 4¾ à 5; short rib sides 6⅜ à 6⅝; long clear sides 6⅜ à 6½; short clear sides 6½ à —.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅝ à 5¾; prime steam — à —.

JAMBON—10½ à 11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles mentionnés du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 à 10¼; pig $10 à 10¼; extra prime and rump $9 25 à 9 50.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 5⅝ à 6c; Boston-cut shoulders 6⅛ à 6¼c; picnic hams 6 à 6⅛c; breakfast bacon 8¾ à 9c; hams choice 10¼ à 12½c.

Bœuf, bbls—Extra plate $9 00 à 9 50; plate $7 25 à 7 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $— à —; demi-baril—extra mess $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $— à 5 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour ces petits lots.

CAFE—Prime — à 20¼; good — à 20¼; fair 20; ordinary 19; commun — à 16¾ la livre.

THE—Extra Formose, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 60c; fair to medium 24 à 35; Imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; good to fine, Young hyson, 35 à 36; gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra 29 à 30; extra firsts 26 à 27c; firsts 20 à 22c. Western Dairy — Extra 15 à 16; extra firsts 13 à 14; first 10 à 11. Emballé en peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12; Western Cheddars full cream à 10; twins full cream, à 10¼; flats, full cream, à 10⅜; Young America's, full cream, 11½.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ...; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 2c de plus par livre.

DU PAYS—Pommes rouges du Tennessee 5 à 6¼c la livre; de la Virginie 8¼ à 9c; raisins de la Californie $2 50 à — la boîte; muscatelle $2 25; pacanes de la Louisiane 13¼ à 25c la livre, du Texas 7¼ à 10c; pommes $4 50 à 5 00 le baril; raisins de Malaga 5½ à 6¼c.

ETRANGERS—Les oranges de la Louisiane sont cotées $— à 7 00 par baril; Citrons de Messine $2 50 à 4 00, de Palerme $2 50 à 3 75 la boîte; Raisins de Malaga London Layers par boîte nominaux; Plantains 75c à $1 00 le régime; Figues communes $1 50 à 2 50 le régime; Ananas $2 00 à 2 75 la douzaine; Dates 6¼c la livre; Dates persanes 7¼c la livre en boîte; Fard dates 9c. Currants 6 à 7c la livre; Figues sèches layers 12 à 15c la livre; Pruneaux à 7c la liv; Citrons 20 à 22c la liv; Amandes Tarragone 16 à 17c la livre; Noix du Brésil 12 à 13c la livre; Filberts à 12c; Noix de Naples 15; marrons italiens 12; Noix de coco $35 00 par 1000, de vidée en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graines de coton—Ici $12 00 à — par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing en dépôt à $19 00 par ton; pour l'exportation $— à — f. o. b. par long ton.

Oil cake—$20 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 24c bid le gallon in prime cooperage et 25 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7¼ à —; la yard; 2 livres 8 à 8¼; 2¼ livres 10⅛ à —; bagging twine 10 à 10½ la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c per yard.

COTTON TIES—$— à 1 15 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Ces cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—Tabac et Seed $1 40 à 1 75.

PATATES DOUCES — Ordinaires $1 00 à —.

OGNONS—De l'Ouest $2 75 à 00 le baril.

AIL—De la Louisiane $3 50 à le string.

CHOUX—De la Louisiane 6 à 8c pièce.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $3 50 à 4 00 le baril.

HARICOTS — Choice Northern à 2¼; Western red kidney choice à 2¼; New York red kidneys 6¾ à —; western white kidney 5¼c; pois verts 2¼ à —.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent 15 à 25c de plus que les prix suivants pour les petits lots, et ¼ à ½c de plus par douzaine d'œufs. Grosses volailles de l'Ouest $4 50 à 4 75 la douzaine; poulets $3 00 à 3 50; canards $3 50 à 4 00; oies $4 50 à 5 00; dindes $14 00 à 15 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 3 00; poulets $1 60 à 2 00; canards $3 00 à 3 50; oies $5 00 à 6 00; dindes $9 00 à 12 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 11 à 12c; ceux de la Louisiane — à 12c.

SUIF—4½c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 18 à —; clear lake 21 à —.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c; ceux au-dessous de vaches 30 à 70 livres 2½c; kips, 15 à 25 livres, do; peaux de veaux 25 à 35c.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3, dry flint 5; dry salted de la livre.

PELLETERIE—Ours 8 à — à 5 50; castor 10 à 30c pièce; raccoon 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; mouton 10 à 50c; chèvre 10 à 30c.

MOUSSE—Mêlée 3 à 3¼c la livre; grise 1 à 1½; noire 2½ à 3½.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright leaf lugs 3 à 5; Leaf 5½ à 11c. Cutting and Burley cents lugs 4½ à 12; Leaf 5 à 25.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 30c à $1 05; fine medium 33 à 69c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 23 à 26c. Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 30 à 80c; common chewing 30 à 65c; smoking 25 à 75.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail ... de plus par baril. Pitch $1 75 à 2 00; goudron $4 50 le baril. Résine B D F $1 12½ G $1 20; H $1 25; I $1 45; K $1 57½; M $2 25; N $2 85; W G $3 00; W W $3 30. Essence de térébenthine 38. Jobbing 2 à 5c de plus le gallon.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 la tonne; Anthracite $8 50 à 10 00 la ton; bateaux 25c; steamer $3 00 la tonne, en gros — à 26c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Coreno pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; ... pour familles 45c.; steam coal sur chars $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon........2 35@2 40
BRANDIES—Du pays, le gal........1 50@2 ..
Pêche—vieux, le gallon........2 25@3 50
Pomme........3 25@3 50
COGNAC—Importé—1852, le gallon........
1878........—@4 50
1875........—@5 50
1870........—@5 75
1865........—@6 50
1860........—@7 40
1858........—@8 00
1848........—@12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1882........—@5 50
1870........—@7 00
1864........—@9 00
1848........—@16 00
Bisquit, Dubouche & Co. Cognac 1878........—@4 50
1870........—@5 50
1848........—@9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon........1 05@1 10
Ouest........1 05@1 10
Bourbon........1 40@3 52
Seigle........1 50@3 50
Ecosse, importé........4 00@4 25
Irlande, importé........4 00@4 25
Duffy's malt whisky, par gallon........—@2 60
par caisse........—@9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon........1 15@1 20
Hollande, par gallon........2 75@3 20
Sir Robt. Burnett's Old Tom........3 15@3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse........8 50@9 00
Holland, par caisse........7 50@7 75

VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon........50@75
Zinfandel No 1, le gallon........50@75
Clarets importés — Ordinaires par barrique........58 00@80 00
Clarets de famille, par barrique........65 00@75 00
Clarets fins, la barrique........90 00@175 00
Médoc, la caisse........—@5 00
St-Julien, la caisse........—@5 50
Margaux, la caisse........—@7 50
Pontet Canet, la caisse........—@10 00
Larose, la caisse........—@14 00
Léoville, la caisse........—@16 00
Château Lafitte, la caisse........—@25 00
Ordinaire, la caisse........3 00@3 50
Château Dillon, par barrique........125 00@....
Blanquefort, par barrique........105 00@....
Château Dillon, par caisse........—@7 50

VINS BLANCS—Californie la barrique........50@75
Importé de famille, la barrique........65 00@80 00
Importé fin, la barrique........90 00@175 00
Graves, la caisse........—@6 00
Sauternes, la caisse........—@6 50
Haut Sauternes, la caisse........—@10 00
Latour Blanche, la caisse........—@15 00
Château Yquem, la caisse........30 00@30 00
Ordinaire, la caisse........3 25@3 50
Muscat, la caisse........4 25@4 50
Madère, Cette, le gallon........1 00@1 10
Madère, genuine fine, le gal........3 50@5 00
Madère, la caisse........11 00@25 00
Sherry, Cette, le gallon........1 00@1 25
Sherry Genuine Xérès, le gallon........1 50@5 00
Sherry, la caisse........30 00@25 00
Très vieux porto, la caisse........6 00@25 00

CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz........—@30 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay........—@34 75
Extra Dry........—@28 ..
Delbeck & Co.'s extra dry, qts........—@28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts........—@26 00
D. R. Pol & Co.'s qts........—@25 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts........—@28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts........—@29 50
Moet & Chandon, white seal, qts........—@29 00
Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunt's........$6 25@7 50
Double bit........—@15 00
Axle Grease—Frazer's kegs........4½@5¼
Boxes, gross........10 00@10 50
Bellows—Blacksmith, 36 to 42 in........8 00@25 00
Brass—Sheet par livre........—@25
Cotton Scrapers........2 40@3 00
Chains—Trace........25@75
Ox, ⅝........5@7
Copper—Roofing par livre........—@23
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus........—@30
Hoes—H. B. No 0 to 6........3 50@3 50
A. B. No 00 to 3........2 25@6 00
Lyndon's bright crown, 0000 to 3........4 00@6 60
Rotary Hoes—Mallon's........—@00 00
Avery's........125 00@....
Scubble diggers........—@75 00
Hollow Ware—Skillets........3@4
Anvils........@11
Iron—Flat, 1½ to 4 inches by ¼ to 1........2¼@2¼
Round, 1 to 1½ inches........2¼@2¼
Painted........4½@5¾
Bands—Light, 3 to 6x⅛........2 65@3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches........2 45@3 00
Hoops—1 to 3 inch........3¼@4
Sheet—No 10 to 14 G........2 50@....
Galvanized, No 26 G........6 00@9 50
Lead—Pig, par livre........4½@—
Sheet, par livre........—@7½
Steel nails—12@40d basis........—@2 75
Oakum—Navy........—@7½
United States Navy........—@3 00
Best........—@10 00
Plows—Avery, cast, Nos ½ to 1........2 75@3 75
Avery, steel........4 50@20 00
Avery, double shovels, wood en beams, net........—@3 25
Avery, double shovels, iron beams, net........—@3 30
Magnolia sweeps, all sizes, net........3 00@3 50
Double plows, Allemon's, No ½ to 3, each........25 00@30 00
Plow Steel—3 to 12x¼ to 2½........4½@4¾
Rope—Sisal, ¼ in. and larger, basis........11½@....
Manila........12½@....
Cotton, 3-16 et ½........13½@14
Spades—Ames'........10 50@12 00
Rowlands'........6 00@7 00
Shovels—Ames'........9 50@11 00
Rowlands'........6 00@7 00
Sweep Iron—7 to 12x⅛ to 5½........3½@4
Tin—Roofing, 1x20x28 inches........13 50@14 50
I. C. do........10 50@11 50
1x14x20........7 25@8 00
I. C. 1x14x20........5 75@6 50
Block, par livre........24@25
Vises—Peter Wright's........—@15 00
Wire—Barbed fence, galvanized........4½@4¾
Zinc—Sheet par livre........7@7½
Shot—Drop........1 15@1 20
Buck, 25 liv. bags........1 40@1 45
Powder—25 liv. kegs........—@5 60

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$13 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	9 00
Scantling No 1	13 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	8 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	8 00		
Boards, No 1	13 50	Boards No 3	10 00
No 2	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	13 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	21 00
No 2	11 50	No 2	14 00
Boards No 3	......	No 4	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	37 00	Boards, No 3	32 00
No 2	27 00	No 4	20 00
No 5	20 00	No 6	......
Dr'ed Bds No 1	32@42	Dr'ed Bds No 3	33 50
No 2	31 00	No 4	19@27
No 5	17 00	No 6	19@27

WHARF TIMBER.

No 1	12	No 2	11 cts
No 3	9½ cts		

Mahogany timber........50 00@65 00
Cedar timber........5 00@7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.
Oak lumber........25 00@30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split........2 50@3 00
Laths, per 1000........75@1 85
Alabama lime........95@1 00
Cement domestic........1 75@2 00
Cement, imported........2 75@3 00
Slate........5 75@7 00
Brick—Lake and I. C. R. R........8 00@9 00
Paving........9 00@10 50
Ordinary........7 00@8 50
Sand........20@25
Shells, small........—@40
Shells, large........1 25@1 50
Plaster calcined........1 70@2 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs........$60@125
Bons chevaux de trait........125@150
Chevaux de selle et de voiture........250@400
Mulets pour habitations sucrières........175@200
Mulets, qualité moyenne........140@175
Mulets pour coton........100@125
Mulets communs........40@75
Bons mulets de ville........225@250

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bestiaux du Texas et de l'Ouest—
Nourris aux grains........—@—
par liv. gross, gras........3½@3
fair to common........2½@3
Mississippi, Alabama, &c, Grass Cattle—1re qualité, par livre........—@—
2me qualité, par tête........$10 00@15 00
Vaches communes et vieilles........7 00@10 00
Veaux—1re qualité, par tête........7 00@9 00
2me qualité, par tête........6 00@8 00
Yearlings—1re qualité, par tête........8 00@10 00
2me qualité, par tête........7 00@9 00
Cochons—Good fat Western, par liv. gross........4@4½
Fair Ouachita par liv. gross........3@4
Moutons—Choice, par tête........$2 00@3 00
Fair, par tête........1 00@2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête........30 00@40 00
2me qualité, par tête........20 00@30 00

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve P. Rensch, tutrice naturelle et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 janv—17 22 26

FEUILLETON.

No 3. Commencé le 25 janvier.

HENRIETTE.

—PAR—

FRANÇOIS COPPÉE.

VI

(Suite.)

Elle était vêtue d'une robe de rien du tout, bleue à pois blancs, mais qui moulait sa souple et svelte taille. Sur son méchant chapeau de paille brune, frissonnait un gentil bouquet de bleuets, et, de sa main bien gantée, elle tenait sur son épaule son ombrelle ouverte. Elle était charmante, ainsi, la Parisienne, et c'était la jeunesse même. En reconnaissant Armand, elle devint toute rose, et sa bouche épanouie, ses dents étincelantes, ses yeux de myosotis mouillés de rosée, sa chevelure blonde où pétillaient des points d'or, jusqu'à son humble et fraîche toilette, tout en elle semblait sourire.

Armand avait soulevé son chapeau et, bien que son cœur battît à coups profonds, il allait passer outre, le fidèle! Mais elle lui adressa un si gracieux: "Bonjour, monsieur," qu'il s'arrêta et, voulant engager la conversation, ne sachant trop que dire, il lui demanda, d'une voix un peu frémissante, d'où elle venait ainsi.

Elle lui répondit avec un égal embarras, parlant pour parler, très vite.

Elle sortait de cet hôpital, où elle était allée porter quelques douceurs à sa tante, malade depuis quinze jours. Mais ce ne serait rien. La bonne femme allait déjà mieux et devait être envoyée bientôt à l'asile des convalescents. Henriette s'en réjouissait, car c'était bien triste pour elle de trouver tous les soirs, comme elle disait, "la maison seule."

Ils ne pensaient, ni l'un ni l'autre, à leurs paroles. Il se regardaient au fond des yeux, émus à en trembler. Cette rencontre, cet entretien leur paraissaient à tous deux un évènement extraordinaire. Parler ainsi, en pleine rue, à cette jeune fille, qu'après tout il connaissait à peine, était pour Armand l'action la plus téméraire de sa vie; et, quant à la grisette amoureuse, elle était éperdue comme une bergère de conte féerique à qui le fils de roi vient, en grand équipage, demander sa main.

Sans s'en apercevoir, les deux jeunes gens s'étaient mis à marcher côte à côte. Armand, la bouche sèche, un battement de sang aux deux tempes, cherchait vainement quelque chose à dire.

—Et alors, mademoiselle.... à présent.... vous allez vous promener?

—Oh! mon Dieu, non, monsieur. Je vais rentrer tout doucement à la maison, faire mon petit dîner.... Allez, ce ne sera pas long.. Et puis on se couchera de bonne heure. Il faut que je sois levée à sept heures du matin, vous savez bien.

Armand frémit à la pensée qu'elle allait le quitter, s'éloigner, n'être plus là. Un projet, d'une audace énorme de sa part, lui traversa la pensée; et, tout en balbutiant, pris de l'héroïsme des poltrons:

—Vous me disiez tout à l'heure, mademoiselle, que c'était bien triste pour vous de passer les soirées toute seule. Eh bien? puisque vous êtes libre.... si vous vouliez me faire un grand plaisir.. oh! mais, je vous assure, un très grand plaisir.... vous viendriez.... dîner avec moi.

Henriette eut un étourdissement de surprise et de joie. Elle croyait rêver. Le conte de fée continuait.

—Comment! vous voudriez, monsieur Armand!....—et déjà une nuance d'intimité s'établissait entre eux par ce prénom d'Armand qu'elle prononçait pour la première fois.—C'est sérieusement.... vous m'invitez à dîner?

Il crut qu'elle allait refuser, et cette crainte l'enhardit encore.

—Mais oui.. Dînons ensemble.... Là, comme deux camarades...... Je suis attendu chez un ami. Mais qu'importe! Je m'excuserai. J'enverrai un mot, du restaurant..... Oh! acceptez. Vous me rendrez si heureux.

Puis il ajouta, perdant la tête:

—Vous êtes si charmante! Je voudrais tant vous connaître mieux, devenir un peu votre ami!......

Et il osa lui offrir le bras.

Henriette le prit. Elle se sentait défaillir, et ravie, livrant aussi son secret, elle murmura:

—Quel bonheur! Moi qui ne fais que penser à vous!

Pauvres enfants! Depuis un quart d'heure à peine, ils pouvaient se parler librement, et déjà, dans leur sincérité naïve, ils avaient échangé leurs aveux. Ebahis et muets de bonheur, ils allaient devant eux, sans savoir où. Ils avaient atteint le boulevard Montparnasse, où circulaient de nombreux promeneurs, et les bonnes gens se retournaient avec un sourire pour suivre ce joli couple si bien appareillé, si gracieux et si jeune. Mais les amoureux n'y prenaient pas garde, absorbés qu'ils étaient dans leur joie intime. Ils se remirent à causer. Ils se rappelèrent les jours de timidité et de contrainte.

—Ainsi, c'est vrai? demandait Armand. Vous aviez depuis longtemps un peu de sympathie pour moi?

—C'est-à-dire, répondait Henriette, que je ne vivais plus que pour les minutes où vous traversiez le petit salon.... Quand je voyais seulement le bouton de la porte qui tournait.... allez! je devinais bien si c'était vous.... Oh! si vous saviez!....

—Est-ce possible? Et je ne me suis aperçu de rien!

—Oh! moi, disait alors Henriette avec une toute petite malice dans le regard, j'avais bien remarqué que vous passiez près de moi souvent.

—Et dire, reprenait Armand qui s'exaltait, que les choses auraient pu durer toujours ainsi et que, sans notre rencontre de ce soir.... Mais c'est fini, tout cela, heureusement! C'est bien fini! Quel bon hasard que je vous aie rencontrée!.... Pour un rien, j'allais passer sans vous dire un mot. [illegible] si peu hardi! Mais j'ai vu tout de suite dans vos yeux qu'il fallait vous parler, que cela vous ferait plaisir.... Nous nous connaissons, à présent, n'est-ce pas? Et nous allons nous arranger pour nous revoir.... souvent, oh! le plus souvent possible!.... et vous deviendrez ma petite amie, voulez-vous?

Et la fillette, avec sa franchise populaire, qu'un sceptique eût pris pour de l'effronterie, mais qui semblait adorable à Armand, répondait, la voix sourde et les yeux baissés:

—Vous le voyez bien.... que je veux.

VII.

Près de la gare Montparnasse, ils entrèrent au restaurant Lavenue, qu'Armand connaissait un peu pour y avoir déjeuné avec des amis de l'Ecole de Droit, et ils s'installèrent dans le prétendu jardin, qui n'est guère planté que de candélabres à gaz et de patères à chapeaux, mais où, ce jour-là, un acacia fleuri du voisinage répandait son parfum printanier. Armand envoya d'abord, par un commissionnaire, un billet d'excuse dans la maison où il était invité, puis il commanda ou, pour mieux dire, accepta le menu qui lui fut imposé par un maître d'hôtel plein d'autorité. Qu'importait aux deux jeunes gens la sole Joinville ou le filet Rossini? Ils étaient assis l'un en face de l'autre, se dévorant des yeux, bavardant comme les oiseaux chantent, et dans les phrases les plus banales qu'ils échangeaient. "De l'eau, tout plein, je vous prie," ou "Encore un peu de poisson," il y avait du désir et de la tendresse.

Armand fit causer sa nouvelle amie. Elle lui conta son humble histoire. Non, bien sûr, elle n'avait pas été élevée dans du coton. Pourtant, quand elle était toute petite, la vie n'avait pas été trop dure. Son père—un veuf—bon ouvrier mécanicien, gagnait un assez gros salaire et pouvait subvenir aux besoins de sa petite fille et d'une vieille sœur à lui, qui prenait soin de l'enfant. Mais, un jour, le pauvre homme mourait par accident, était pris, déchiré par un engrenage. Et la voilà toute seule avec sa tante, une femme de la campagne, qui n'avait pas d'état. L'ancien patron du père servait bien une petite pension à l'orpheline; la vieille femme faisait des ménages. Mais, tout de même, on avait été bien malheureux. L'enfant qui venait de faire sa première communion, avait dû tout de suite entrer en apprentissage, quitter l'école, où, du reste, elle n'avait pas appris grand'chose.

—Oh! monsieur Armand, si vous voyiez mon griffonnage, et les vilaines fautes que je fais.... J'en ai honte!

Et elle disait les longues années de vache enragée, le pauvre petit luxe du ménage s'en allant pièce à pièce, la pendule si souvent mise au Mont-de-Piété pour acheter un pot-au-feu, les anxiétés périodiques à l'approche du terme. Par bonheur, elle était devenue assez vite très habile dans son métier, et maintenant on avait de quoi vivre, oh! tout juste, mais enfin on vivait. Et puis son sort allait probablement s'améliorer encore. On avait parlé d'elle à Mme Paméla, la grande couturière, chez qui il y avait une place libre; et, dans peu de jours, demain peut-être, elle avait l'espoir d'entrer dans cette fameuse maison, où elle pourrait gagner des cent cinquante, deux cents francs par mois.

Armand l'écoutait, ému de pitié pour cette enfant qui avait déjà tant travaillé, tant souffert. A cette existence de privations dont la jeune fille racontait les pires heures presque avec gaîté, il comparait son enfance si choyée et si facile. Il songeait que le louis dont il allait payer le dîner eût suffi jadis à Henriette et à sa tante pour vivre toute une semaine. Armand avait un excellent cœur et des larmes lui montaient aux yeux, tandis que l'ouvrière, en son langage pittoresque et plein de détails douloureux et vrais, lui révélait les vertus d'habitude et les résignations quotidiennes du bon peuple, si vaillant, si ingénieux dans sa misère.

Le jour tombait, quand on leur servit le café. Ils sortirent du restaurant. Les flammes blêmes du gaz s'allumaient sur le couchant rouge. Quand Henriette lui reprit le bras, tout naturellement, avec un geste confiant et conjugal, Armand éprouva une sensation très douce.

Mais un cocher de victoria, arrêtant son cheval au bord du trottoir, leur fit signe.

—La soirée est si belle, dit l'étudiant. Si nous allions faire un tour au Bois?

—Oh! oui, s'écria joyeusement la grisette. C'est si bon de voir de vrais arbres!

Elle lui avoua qu'elle ne s'était pas promenée quatre fois dans sa vie, peut-être, en voiture découverte. Aussi elle s'en amusa d'abord beaucoup et bavarda comme une gamine.

La campagne? Elle ne la connaissait pour ainsi dire pas. En été, le dimanche soir, quand il faisait beau, sa tante emportait dans un panier une bouteille d'eau rougie et quelque chose de froid, et elles allaient dîner, en respirant le "bon air," sur les fortifications.

—Mais, n'est-ce pas, disait-elle, tant qu'il y a des cloches à melons et des grands tuyaux d'usines, ce n'est pas la vraie campagne?

Quant au Bois de Boulogne, elle y avait vu des sauvages très laids, au Jardin d'Acclimatation. Il y avait trop de foule, trop de poussière, et puis, il fallait attendre si longtemps pour reprendre le tramway! Mais, le soir, cela devait être charmant.

Ils arrivèrent, à la nuit close, au rond-point de l'Arc de Triomphe, et lorsque Henriette aperçut devant elle, sous le vaste ciel étoilé, la large et ténébreuse avenue de l'Impératrice, où d'innombrables lanternes de voitures glissaient comme d'énormes feux follets, elle poussa un long soupir d'admiration et se tut, émerveillée.

Armand se rapprocha de son amie et lui prit la main. Comme elle la retirait, il craignit d'abord une résistance. Mais Henriette se dégantait, lui abandonna doucement ses deux mains nues, et, à ce premier contact, ils eurent un frisson de volupté. L'air fraîchissait, un souffle forestier qui sentait la verdure leur caressait le visage. Le roulement de toutes les voitures en marche, où le trot rythmique des chevaux mettait une cadence confuse, les berçait mollement, et ils se sentaient emportés comme par un flot. Alors le jeune homme se pencha vers l'oreille d'Henriette et murmura avec ardeur: "Je vous aime!" Puis il chercha dans l'ombre le regard de son amie, qui se fixa sur le sien, tendre et pensif.

Henriette songeait. Cette heure était la plus exquise, mais aussi la plus grave de sa vie. Tout à l'heure, Armand la reconduirait jusqu'à sa maison, dans Vaugirard, tout au bout de la rue Lecourbe. La vieille tante n'était pas là; et, s'il lui demandait de l'accompagner jusque dans son logis, elle ne dirait pas non, elle n'aurait pas la force de lui rien refuser. D'ailleurs, ce soir même, ou demain, ou plus tard—qu'importe!—elle allait être à lui.

Hélas! elle ne se faisait pas d'illusions, la fille du peuple. Ce jeune homme, qu'elle jugeait à présent bien plus innocent qu'elle n'avait cru naguère, était épris d'elle, sans doute. Mais combien de temps l'aimerait-il? Elle n'avait à lui donner que sa jeunesse et son pauvre cœur. Certainement, il aurait bientôt honte d'une amie si simple, si "ordinaire." C'est seulement dans les contes de grand'mères que les princes Charmants épousent les Peau-d'Ane et les Cendrillons. Dût-elle même lui inspirer plus et mieux qu'un caprice, l'attacher à elle par un sentiment durable, malgré tout, il faudrait, tôt ou tard, se séparer.

C'était l'histoire de beaucoup de ses petites amies. Une, deux, trois belles années de folie avec un amant aux mains blanches, et puis, adieu pour toujours! Non, ce n'était pas sage, ce qu'elle faisait là. Un jour, elle serait quittée, comme les autres, ses camarades d'atelier. La plupart d'entre elles, les paresseuses, les gourmandes, les coquettes, étaient devenues de "vilaines femmes." Quelques-unes, plus raisonnables, avaient fini par se marier avec un homme de leur condition, un ouvrier vulgaire et mal embouché, qui faisait le lundi et, quelquefois, les battait.

Mais pourquoi se forger du chagrin d'avance? Sa destinée n'était-elle pas, après tout, celle de presque toutes les pauvres filles? La jeunesse passait comme une fleur, et puis, toute la vie à trimer! Heureuses celles qui avaient eu un peu d'amour pas trop brutal, quelques brèves joies dans leur avril, un gentil roman! Henriette devait même s'estimer une des plus favorisées; car, au moins, elle était jolie, assez jolie pour plaire à ce beau jeune homme qui lui serrait les mains si fort et lui soufflait si doucement dans le cou des paroles brûlantes. Comme tout la séduisait, comme tout flattait ses délicatesses de femme, dans ce fils de famille, dans cet enfant de riche, au teint mat et pur, à la voix caressante, aux élégantes attitudes!

Il ne se doutait pas qu'il fût à ce point désiré, le maladroit débutant, l'écolier d'amour, trop content déjà de toucher cette chair, de sentir cette odeur de femme. La vierge sans ignorance, vers qui montait son désir, était encore plus enivrée que lui. Elle aurait voulu l'embrasser, l'étreindre, le respirer comme un bouquet. Elle se contraignit longtemps; mais enfin, n'y tenant plus, après s'être assurée, par un regard circulaire dans l'ombre, que personne, parmi le défilé des voitures, ne les observait, Henriette posa silencieusement ses lèvres sur les lèvres du jeune homme, et les deux amants, inaperçus dans la foule nocturne, échangèrent leur premier baiser sous la solennelle rêverie des étoiles.

VIII

Ce soir-là, Armand ne rentra chez sa mère que bien après minuit.

Il revint du fond de Vaugirard, enivré de son premier triomphe d'amour; et, par la claire nuit de mai, ses pas victorieux éveillaient les échos des rues silencieuses.

L'inoubliable soirée! Il était encore, par le souvenir, confondu de son audace. Etait-ce bien lui qui avait osé demander à Henriette de monter chez elle? Etait-ce bien lui qu'elle avait guidé, en le tenant par la main, à travers l'escalier ténébreux?

Oh! ce logis, il ne l'oublierait jamais. Elles étaient pourtant bien pauvres, les deux chambres au quatrième étage. Bien laide, cette salle à manger exiguë, qu'encombraient un poêle à tuyau coudé, une table ronde, une machine à coudre et le lit-cage, replié dans un coin, de la vieille tante absente. Bien misérable aussi, le réduit de la grisette, où deux images coloriées — Gambetta et Garibaldi — souvenir des opinions politiques du défunt père, faisaient bon ménage avec le crucifix de cuivre et le rameau de buis flétri, suspendus au-dessus de l'étroite couchette.

Mais, dans ce taudis de misère, Armand avait vu s'ouvrir pour lui un paradis inconnu. Il en sortait; il vibrait encore du mystère révélé, et il emportait dans ses vêtements, sur ses mains, dans sa barbe naissante, le voluptueux parfum de cette jeune femme amoureuse, qui, tout à l'heure, dans un charmant désordre, les yeux brillants, de bonheur et de larmes, l'enlaçait sur le seuil pour le retenir un dernier moment et prolongeait sur sa bouche l'ardent baiser du départ.

Les amants s'étaient promis de se revoir le plus tôt possible. Mais Henriette ne pourrait plus recevoir Armand chez elle à l'avenir. En y consentant, elle avait même commis une grave imprudence. S'il ne s'était agi que d'elle, ah! mon Dieu, elle se serait pas mal moquée des voisins et du qu'en dira-t-on. Mais sa tante allait bientôt revenir de l'asile des convalescents, rentrer au logis; et c'était une excellente femme, qu'elle respectait et à qui elle ne voulait pas faire de peine.

Armand devait donc, sans retard, se mettre en quête d'un abri pour ses amours. Par bonheur, sa bourse d'étudiant studieux et rangé était assez bien garnie, mais il n'en était pas moins embarrassé, dans son ignorance des ressources de Paris en pareille matière. Il prit le parti de s'adresser à l'un de ses camarades de l'Ecole de droit, nommé Théodore Verdier.

(A continuer.)

On jugeait, l'autre jour, un aimable gredin qui avait assassiné sa femme.

A la fin du débat, le président conformément à la formule traditionnelle, lui demande:

—Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

Lui alors, avec attendrissement:

—Messieurs les jurés voudront bien remarquer que, s'ils me condamnent à mort, ils feront de mes deux enfants des orphelins.

A la chasse, en Gascogne.

—Quelle mazette! [illegible] dreau qui était au bout de votre fusil!

—Je vais vous dire: [illegible] de le tirer, j'ai vu qu'il n'était pas assez tendre et j'ai fait dévier le coup exprès!